

CGV création de sites internet, hébergement et applications web

Conditions Générales de Vente (CGV)

Conditions générales de vente de l'agence LET'S TALK! et de ses éventuels partenaires spécialisés lors de la création de sites internet, d'animations internet et d'applications iPhone et Android.

Modalités commerciales

Conditions générales

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes commandes de prestation(s) et/ou de produit(s) effectuées auprès de l'Agence LET'S TALK!

La commande de produits/services à l'agence LET'S TALK! est subordonnée à l'acceptation de l'acheteur et vaut acceptation, sans aucune réserve par ce dernier, de l'intégralité des conditions générales de l'agence LET'S TALK! et de ses partenaires et fournisseurs.

L'acceptation de l'acheteur est acquise par sa signature à la suite de la réception du devis. Cette démarche équivaut pour l'acheteur à reconnaître qu'il a pris connaissance et qu'il approuve l'ensemble des conditions générales de vente de l'agence LET'S TALK! et de ses partenaires ainsi que de ses sous-traitants.

Toute dérogation éventuelle à la présente doit revêtir la forme écrite. Ces CG s'appliquent à l'exclusion de toutes autres CG du mandat.

1. Prestation de l'agence LET'S TALK!

1.1. Conception du site Internet

L'agence LET'S TALK! s'engage à concevoir, réaliser et assurer la mise en ligne du site Internet selon les conditions définies dans le descriptif du devis et/ou du cahier des charges détaillé.

Le client devra communiquer à l'agence LET'S TALK! toutes les informations nécessaires à la conception du site Internet et à sa réactualisation, si la réactualisation est mandatée à l'agence LET'S TALK!, qui lui seront demandées et fournir tous les textes et fichiers multimédias sous format informatique.

L'agence LET'S TALK! devra procéder à la mise en ligne du site Internet et de ses éventuelles corrections.

1.2. Corrections

L'agence LET'S TALK! s'engage à réaliser et à mettre en ligne les éventuelles corrections du site Internet auxquelles le client lui demandera de procéder, selon le nombre maximal de corrections précisées dans le devis.

Après validation du site de la part du client, l'agence LET'S TALK! peut mettre en ligne le site. Elle n'est pas responsable d'éventuelles erreurs (orthographiques, images, etc.) non notifiées par le client.

Pour toute modification importante découlant de changements que le client tient à apporter à son site, et qui ne serait pas considérée comme correction, une estimation des coûts supplémentaires lui sera notifiée.

1.3. Acceptation, bon à tirer, accord pour la diffusion

Le client s'engage, avant la diffusion (la livraison) du site en question à procéder à son examen et l'accepter dans un délai maximum de dix jours à compter de la notification de validation de la part de l'agence, respectivement à signaler les modifications qu'il convient d'apporter au site proposé.

1.4. Validation, accord pour la mise en ligne

Le client s'engage, avant la mise en ligne du site en question à procéder à son examen et l'accepter dans un délai maximum de dix jours à compter de la notification de validation de la part de l'agence, respectivement à signaler les modifications qu'il convient d'apporter au site proposé.

L'agence LET'S TALK! s'engage à procéder à ces modifications dans un délai raisonnable, étant précisé que ces modifications font partie de l'offre globale et ne font l'objet d'aucune rémunération supplémentaire, selon le nombre maximal de corrections précisées dans le devis.

L'application de l'art. 368 CO est réservée.

Les informations contenues sur son site internet ou son application sont de la responsabilité du client. Il doit les contrôler attentivement et son accord pour la diffusion ou la mise en ligne est la confirmation que tout est en ordre pour lui.

L'agence LET'S TALK! et ses prestataires spécialisés ne peuvent pas être tenus responsables pour d'éventuelles erreurs (orthographiques, texte manquant, problème d'images, etc.) constatées après la diffusion et non notifiées par le client.

1.5. Travaux exceptionnels

Tous travaux exceptionnels demandés par le client ne rentrant pas dans le cadre des prestations définies dans le devis et ses éventuelles annexes feront l'objet d'un nouveau devis qui ne sera exécuté qu'après accord des deux parties.

1.6. Modifications / mise à jour d'un site existant

Le client donne à l'agence LET'S TALK! l'accès à ses pages web situées sur son compte ISP (paramètres d'accès donnés par son hébergeur), afin de pouvoir actualiser les pages du site.

1.7. Contrat de maintenance du site internet | Mise à jour du site

L'informatique étant en constante évolution et pour assurer le bon fonctionnement de votre site, nous vous proposons un contrat de maintenance couvrant les différentes mises à jour techniques des plugins et du CMS, sous forme d'un forfait annuel annoncé dans le devis de création du site ou sur demande.

La durée du contrat est d'au minimum 12 mois, renouvelable tacitement d'année en année sauf résiliation écrite par voie recommandée avec préavis de 3 mois pour la fin de l'année en cours.

Le contrat débute à la date de la signature du contrat. En cas de résiliation anticipée par le client, toutes les échéances mensuelles restantes sont dues à LET'S TALK!, pour toute la durée du contrat et jusqu'à son échéance.

1.8. Retards et délais

Les délais de livraison qu'il soient écrits ou oraux ne sont donnés qu'à titre indicatif. LET'S TALK! et ses éventuels partenaires s'engagent à mener à leur terme la prestation et les services décrits dans le devis, et ce dans les délais rapides nonobstant les retards imputables au client (ex : retard dans la livraison de photos, des codes d'accès à son hébergeur, des contenus rédactionnels à intégrer, d'informations demandées, etc.).

Les retards imputables au client ne sont en aucun cas de la responsabilité de l'agence LET'S TALK!. Les frais que ces retards généreraient seront entièrement portés à la charge du client.

Les délais étant donnés à titre indicatifs, le client ne peut pas évoquer un dépassement de délai pour mettre un terme à sa collaboration avec LET'S TALK!, ni exiger d'éventuelles dédommagements.

1.9. Hébergement & nom de domaine

Le contrat d'hébergement est conclu par le client chez l'hébergeur de son choix. Nous recommandons généralement un hébergement chez Infomaniak, une entreprise suisse de confiance, indépendante et durable. Le client est le seul responsable du paiement et du renouvellement de contrat d'hébergement.

Il incombe également au client de réserver son nom de domaine et de régler les frais relatifs à cet achat ainsi que d'en suivre le renouvellement. En aucun cas LET'S TALK! n'avance ou ne couvre des frais d'hébergement et de nom de domaine à son client. LET'S TALK! peut cependant aider le client à la création de ses comptes si celui-ci en fait la demande, mais ne prêtera en aucun cas ses adresses emails ou coordonnées.

1.10. Contenus, légalité et droits

Les contenus appartiennent au client, il doit se conformer à la législation en vigueur dans le cadre de son activité (en particulier pour les médecins, avocats, notaires, etc.) et dans les pays où il diffuse sa communication.

LET'S TALK! ne peut en aucun être responsable du contenu diffusé par le client et ne peut pas non plus lui garantir que son contenu est légal et qu'il ne contrevient pas à la législation.

C'est le client qui doit faire toutes les démarches nécessaires afin d'être certain d'être en conformité avec la loi.

LET'S TALK! et ses éventuels sous-traitants déclinent toute responsabilité, sous quelque forme et à quelque titre que ce soient, pour tout éventuel dommage, de quelque nature qu'il soit, en lien avec notamment l'accès (ou l'impossibilité d'accès) au site, la propagation de virus, chevaux de Troie et tous codes malveillants ou l'utilisation (ou la non-utilisation), sous quelque forme que ce soit, d'informations figurant sur les sites des clients.

LET'S TALK! et ses éventuels sous-traitants ne sauraient être tenus responsables des dommages matériels ou immatériels qui pourraient être causés par l'accès aux informations diffusées ou par leur utilisation ou non-utilisation, par le mauvais usage de la connexion ou par des problèmes techniques.

En aucun cas, notamment en cas de négligence, l'agence LET'S TALK! ne pourra être tenue responsable de dommages directs, indirects ou consécutifs résultant de la consultation, l'exploration, l'utilisation ou l'impossibilité d'utilisation des sites web de ses clients.

2. Remarques concernant les contenus

La lisibilité des contenus et la facilité d'utilisation du site seront privilégiées, ligne graphique homogène et sobre. Site 100% compatible avec les navigateurs courants.

3. Garantie et responsabilité du concepteur

L'agence LETS'TALK! garantit seulement qu'il atteindra les objectifs fixés par le client selon le descriptif du cahier des charges, de la maquette présentée ou des détails émis dans le devis.

A cette fin, LET'S TALK! devra mettre en œuvre les techniques le plus adaptées aux besoins exprimés par le client et fournir des prestations d'une qualité répondant aux meilleures normes de qualité.

La responsabilité du concepteur s'arrête aux aspects techniques du site. Il ne sera en aucun cas tenu pour responsable des contenus du site fournis par le client. L'agence LET'S TALK! ne peut être tenue pour responsable des éventuelles pannes de l'hébergeur ou des réseaux permettant l'accès au site.

4. Propriété

Les images ou les films achetés dans les banques d'images pour le compte du client sont soumis au copyright. Le client ne peut pas les transmettre à des tiers ou les vendre.

Moyennant la bonne et fidèle exécution de son obligation de paiement telle que définie au point 8. "Réserve de propriété", le client est en droit de reproduire, modifier, diffuser, traduire, respectivement faire accomplir de tels actes par un tiers pour l'ensemble des pages du site Internet, les fichiers, programmes ou composantes du site Internet ainsi que ses réactualisations, et ce pour une durée illimitée.

Le client accorde à l'agence LET'S TALK! le droit de faire figurer son nom/son logo et des liens internet sur son site Internet et d'en faire référence sur son propre site. Le client n'est pas autorisé à supprimer ces mentions même s'il confie l'adaptation, le relooking ou la mise à jour de son site internet à une autre agence de création internet, sauf si accord préalable de l'agence.

5. Confidentialité

Chacune des parties au présent contrat s'engage en son nom comme en celui de ses collaborateurs à considérer comme confidentiels, pendant la durée du présent contrat et après son expiration, les documents, systèmes, logiciels, savoir-faire en provenance de l'autre partie dont elle pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat, et à ne pas les utiliser en dehors des besoins du présent accord.

Ne sont pas concernées par cette obligation de confidentialité les informations tombées dans le domaine public ou dont la révélation a été autorisée par écrit par la partie concernée, pas plus que celles divulguées par l'agence dont l'exploitation est nécessaire pour permettre le bon fonctionnement du site Internet et l'exercice des droits conférés au client par le présent contrat, notamment, mais pas uniquement.

6. Conditions financières

La création du site Internet du client sera facturée par l'agence LET'S TALK! pour un montant forfaitaire. Sauf arrangement contraire, le paiement s'effectuera de la manière suivante et/ou selon les conditions du devis :

- des paiements échelonnés (acomptes) selon l'évolution des travaux seront demandés,
- le solde sera facturé à la mise en ligne du site.

Les prix s'entendent entièrement nets, hors TVA (non applicable selon l'art. 10, al. 2, let. de la loi sur la TVA). Les factures sont à régler dans un délai de 10 jours, sauf si accord contraire mentionné dans le contrat/devis.

LET'S TALK! se réserve le droit de convenir de conditions de paiement autres que celles des présentes CG. Les compensations et les retenues sont exclues. Pour tout paiement en retard, l'agence est autorisée à facturer un intérêt moratoire de 8% l'an.

Les modifications demandées a posteriori sur le plan technique ou sur la quantité d'éléments présentés peuvent entraîner une modification des prix de l'offre.

En passant commande, le client renonce à invoquer d'éventuels droits de compensation et de rétention. En particulier, il n'est pas habilité à retenir des paiements pour cause de réclamations.

Le client répond intégralement du paiement du montant de la facture.

7. Références au client

Le client autorise l'agence LET'S TALK! à utiliser son nom et les produits développés pour son compte aux fins de sa propre promotion commerciale (sauf sur demande contraire expresse et écrite du client et acceptée par l'agence).

8. Réserve de propriété

Le client est propriétaire du site Internet ou de l'application web à partir du moment où le 100% des factures (acomptes et solde) est réglé. Dans le cas contraire, LET'S TALK! reste l'unique propriétaire du site développé ou de l'application, jusqu'au paiement total de la prestation.

8.1. Codes d'accès du site internet ou de l'application en cours de paiement

Le client reçoit les codes d'accès total administrateur permettant d'accéder à la "racine" du site qu'après avoir payé 100% des paiements, sauf si les parties en ont décidé autrement à la signature du contrat/devis

9. Résiliation

LET'S TALK! se réserve le droit de résilier, sans formalité et sans indemnité, le présent contrat en cas de non-respect de l'une des clauses de ces conditions générales de ventes. Le client n'ayant pas respecté ces conditions générales de vente supporte toutes les conséquences de la résiliation.

Le client peut également demander la résiliation de son contrat moyennant paiement des heures déjà effectuées au titre de la réalisation du site. Les sommes déjà perçues restent acquises à l'agence.

Quel que soit le motif de la résiliation de l'une ou de l'autre partie, l'article 6 de ces CGV survit à l'expiration du contrat.

10. Conservation et archivage des documents

Sauf accord explicite, l'agence LET'S TALK! et ses éventuels sous-traitants ne sont pas tenus de conserver et d'archiver les documents de travail et les éléments (logos, images, films, textes, etc.) fournis par le client.

Les codes d'accès, mots de passe, noms d'utilisateurs du client et de son site ne sont pas conservés par LET'S TALK!. L'agence n'assume aucune responsabilité en cas de perte de données ou détérioration des documents de travail et fichiers informatiques confiés par le client.

Le client est tenu de conserver les données originales et, dans la mesure du possible, de ne transmettre que des copies.

11. Caractère contraignant

Les présentes CG/CGV sont les seules conditions applicables au devis remis ainsi qu'à tous les mandats confiés à l'agence LET'S TALK!

Le donneur d'ordre renonce expressément par la présente à faire valoir d'autres conditions générales et reconnaît sans ambiguïté les CG/CGV ici présentes. Les dispositions divergentes ou complémentaires ne sont valables que sous la forme écrite, dûment signées.

Les présentes CG/CGV annulent et remplacent les versions antérieures.

12. Litiges

En cas de difficultés ou de différends entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent accord, les parties conviennent de rechercher une solution amiable dans l'esprit du présent contrat.

Le présent contrat est soumis exclusivement au droit et à la loi Suisse et tout litige ou différend résultant de la conclusion et de l'exécution, respectivement de la mauvaise exécution du présent contrat sera soumis au droit suisse.

Si l'une des clauses de ces CGV était entachée de nullité, cela n'affecterait en rien la validité des autres clauses.

Sauf disposition contraire, sont seuls compétents les tribunaux ordinaires du canton de domicile de l'agence LET'S TALK! pour tout litige pouvant survenir entre le client et l'agence concernant l'interprétation et l'exécution de leur contrat ainsi que les présentes conditions générales.

Toutes les opérations juridiques avec l'agence LET'S TALK! et tous les litiges contractuels avec le client sont exclusivement soumis au droit matériel suisse.

En l'absence d'autres règles contraignantes imposées par une norme juridique suisse, pour tout litige pouvant résulter de, ou en rapport à des contrats auxquels les présentes CG s'appliquent, le Tribunal d'arrondissement du lieu de résidence de l'agence LET'S TALK! est compétent.

L'agence LET'S TALK! a néanmoins unilatéralement le droit d'actionner le donneur d'ordre à son for juridique ordinaire.

Remarque : toute reproduction, imitation est prohibée et fera l'objet de poursuite (Loi 241, Article 5).

L'agence LET'S TALK!



Louisa Freymond
LET'S TALK!

Le client

Entreprise / Nom & prénom / Adresse / Signature

CONTACT

Agence LET'S TALK!
Ancienne. Rte du Grand-Paradis 29
CH - 1874 Champéry
+41 78 980 98 31 | contact@agenceletstalk.ch
agenceletstalk.ch